

**Marie-Anne LEVEQUE**

Paris, le 24/08/2020

Secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Copie

**Jean Marc Merriaux**

Directeur du Numérique pour l'Education

**Objet:   Projet « Eduservices» - Avis conforme défavorable**

**Ref:**   - Décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique  
- Courrier de saisine du 17 juillet reçu le 23 juillet 2020

En application de l'article 3 du décret de référence, vous m'avez saisi par courrier reçu le 23 juillet 2020, sur le projet « Eduservices ». Ce projet vise à créer une plateforme unifiée offrant aux responsables légaux des élèves un parcours d'accès à l'ensemble des démarches administratives liées à la scolarité de leur enfant.

Le projet a été sélectionné en juin 2019 par le jury du fonds pour la transformation de l'action publique. Eduservices constituait alors pour l'Etat une opportunité de réponse à une situation de dépendance forte vis-à-vis d'éditeurs de solutions privées dans la relation entre les parties prenantes du système éducatif – personnels du ministère, parents et élèves.

Depuis cette date, l'Etat s'est engagé dans une démarche d'acquisition de l'acteur privé dominant – Index Education - pour se réapproprier la gestion de la relation numérique entre les parties, et développer son autonomie en la matière sans perdre tous les acquis capitalisés par l'éditeur en question, à savoir un déploiement de son progiciel phare Pronote réalisé dans une très grande proportion d'établissements scolaires, sur l'ensemble du territoire national.

Ce constat m'amène en premier lieu à **m'interroger sur le maintien de l'opportunité d'Eduservices** en tant que projet distinct visant in fine à construire un portail concurrent, et

en partie similaire, à Pronote ou à une de ses évolutions, qui pourrait être obtenue dans un calendrier plus rapide et à un coût moindre. A minima, et dans l'hypothèse où Pronote ne pourrait pas couvrir des fonctionnalités essentielles d'Eduservices, l'articulation entre ce projet et la solution Pronote devrait être décrite et faire l'objet de travaux pleinement intégrés au projet Eduservices.

En termes de faisabilité, après étude du dossier, je souhaite partager les réserves suivantes :

1. Le montant de la première version du produit (10,7M€) me paraît surévalué au regard de l'existant<sup>1</sup>, de la solution technique, et de la valeur visée pour les usagers.
2. La trajectoire de construction et de déploiement retenue pour le projet s'appuie sur un investissement initial important (>60% du total en année 1) pour construire une plateforme qui regroupe à iso fonctionnalités (sans redéveloppement mais avec des améliorations ergonomiques) des téléservices existants du MEN. L'intégration de services proposés par les collectivités locales, sociétés privées et associations est reportée post 2021. Cette approche me paraît déficiente dans l'optique de proposer de la valeur pour les usagers, notamment au regard de la promesse faite au travers du FTAP<sup>2</sup>. De plus, l'ambition de passer d'une version 1 déployée dans le premier degré en juin 2021 à une V2 généralisée en septembre 2021 n'est pas réaliste, car 2 mois (correspondant à une période de congés scolaires) ne permettront pas de collecter et d'intégrer les appréciations et suggestions des utilisateurs (parents et personnels d'établissements).
3. Le pilotage des équipes internes de réalisation de la solution Eduservices n'est pas sous l'autorité de la direction de projet Eduservices (qui est rattachée directement au SG alors que les équipes de développement sont hiérarchiquement sous l'autorité de la DNE); ce qui est un critère récurrent, au sein de l'Etat, de dysfonctionnements et de dérives, comme l'a démontré l'analyse ex-post réalisée sur de nombreux projets, ainsi que le récent rapport de la Cour des comptes.
4. L'articulation des projets Educonnect et Eduservices ne nous paraît pas de nature à sécuriser les échéances de déploiement d'Eduservices. En effet, la réussite du déploiement d'Eduservices repose en partie sur la tenue du calendrier du projet Educonnect. Nous notons que le pilotage du déploiement d'Educonnect et d'Eduservices est disjoint tandis que le financement d'Educonnect est intégré, au moins en partie, à celui d'Eduservices. Bien que la DNE ait recommandé aux académies le déploiement d'Educonnect au premier trimestre de l'année scolaire 2020/2021, nous ignorons si les statistiques d'usage de ce service, tel que mesuré dans les académies pilotes, permettent d'envisager un déploiement à grande échelle d'une solution reposant sur ce service auprès des parents d'élèves.

En tout état de cause l'intégration d'Educonnect par les principaux progiciels utilisés dans les établissements, dont Pronote, apparaît comme une condition nécessaire en

---

<sup>1</sup> Des fonctionnalités mentionnées comme faisant partie du périmètre de la V1 sont dans notre compréhension déjà existantes et déployées pour certaines : Authentification unique Educonnect, consultation du livret scolaire, inscription au collège)

<sup>2</sup> « créer, pour chaque représentant légal d'élève, un espace regroupant de manière lisible et intuitive l'ensemble des démarches en ligne afférentes à la vie scolaire de ses enfants..... et qui fasse pleinement vivre le principe de « DLNUF » ».

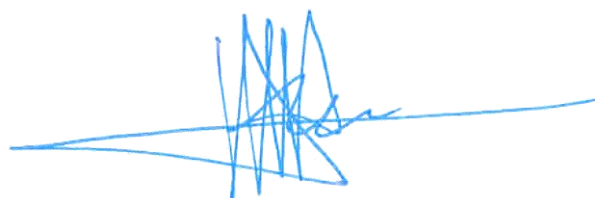
la matière. Ainsi, la réussite du déploiement en cours et l'appropriation d'Educonnect par les parties prenantes du système éducatif constituera un atout indispensable à la réussite d'un projet de cette ampleur.

**Ces constats structurants m'amènent à émettre un avis défavorable sur le projet Eduservices tel qu'il m'a été soumis.**

Sur la base de ces éléments, je vous invite à reprendre la conception du projet en tenant compte du nouveau contexte et des opportunités offertes par la nationalisation envisagée de l'éditeur Index Education, et en retenant une gouvernance à même d'assurer le succès du projet et son déploiement réussi à l'échelle du territoire.

La DINUM est à la disposition de vos équipes pour cette phase de reconception et sa déclinaison opérationnelle.

Conformément au décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'État, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.



Nadi BOU HANNA

Directeur interministériel du numérique

-----  
Copies :

Monsieur le Premier ministre

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet

Madame la ministre de la transformation et de la fonction publiques

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur le directeur interministériel de la transformation publique

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet

Monsieur le ministre délégué chargé des comptes publics

A l'attention de :

- Madame la directrice du budget